

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 2439 du 15 octobre 2013 portant promotion de sous-officiers de réserve de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1319213S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2438 du 15 octobre 2013 (NOR : INTJ1319212S),

Décide :

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie :

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2013 :

Bastian, Jean-Marc                      Nigend : 95 979

Bacher, Jean-Louis                      Nigend : 85 466

Article 2

Le maréchal des logis-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2013 :

Pellegrin, Christophe                      Nigend : 322 310

Article 3

Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2013 :

Potel, Fabrice                              Nigend : 101 916

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 octobre 2013.

*Le colonel, commandant la gendarmerie  
de l'armement,  
J.-L. PAYRARD*